

Comité du Standard d'accès au Marché (MES)

Réunion #3

Conférence téléphonique le 13 décembre 2017



RESOLVE



Ordre du jour

1. Remarques d'ouverture et appel
2. Compte-rendu de la réunion précédente
3. Mise à jour des avancées du projet
4. Discussion sur la version préliminaire du MES
 - Amendements aux modules 1 à 3
 - Nouveau module 4
 - Nouveau module 5
5. Calendrier pour le développement du standard et les prochaines réunions
6. Prochaines réunions et autres affaires

1. Remarques d'ouverture et appel

Mineurs artisanaux et à petite échelle

- Daniel M Riascos - Colombie – Représentant de la coopérative Coodmilla
- Nimer Rivera- Pérou - Représentant des mineurs (**vice-president Comité**)
- Romain Kani - Burkina Faso - Porte-parole des mineurs
- Urica Primus- Guyane - Représentante d'une organisation de femmes mineures
- Tabara Cissokho –Sénégal – Porte-parole des mineurs
- Urica Primus – Guyana - représentante d'une organisation de femmes mineures

Systèmes des standards internationaux ou d'organisations représentant un ou plusieurs secteurs industriels

- Anne Marie Fleury - Directrice des Standards et Impact de RJC
- Lisa Sumi- Coordinatrice des Standards IRMA
- Michele Bruelhart- Directrice technique EICC

Raffineries d'or et associations

- Neil Harby - Directeur technique de LBMA
- Simone Knobloch- Directeur des opérations de Valcambi (**president Comité**)
- Mariana Smirnova – Directrice de projets CFSI

Sociétés ou associations en aval

- Sveta Morris- Apple

Organisations non gouvernementales (en particulier, travaillant avec l'AMAPE)

- Yaw Britum – Chargé de Programmes sur l'Or – Solidaridad-Ghana (**vice-president Comité**)

Consultants techniques et experts

- Assheton Carter- Directeur de The Dragonfly Initiative
- Fabiana Di Lorenzo – Responsable Due Diligence chez Levin Sources
- Mauricio Cabrera- Coordonnateur des politiques minières chez WWF
- Renzo Mori Junior - Chercheur au Centre pour le Développement Durable des Minéraux- Université du Queensland
- Cesar Ipenza-expert minier du Pérou

Observateurs

- Louis Marechal - Observateur de l'OCDE

2. Compte-rendu de la réunion précédente

- Procès-verbal de la 1ère réunion du 11 septembre (approbation accidentellement omise lors de la dernière réunion)
- Procès-verbal de la 2ème réunion 16 novembre+

Commentaires?

Approbation?

3. Actualisation sur les avancées

- RESOLVE: le 5 décembre

Résumé de la conférence téléphonique du groupe consultatif

- Brève mise à jour sur la consultation / sensibilisation sur les opportunités identifiées
- D'autres occasions de faire connaître et avoir un avis sur la version préliminaire du Standard grâce aux réseaux des membres du Comité du Standard.

4. Discussion sur la version préliminaire du MES

- Première version du travail complet distribué
 - Modification des modules 1 à 3
 - Modules 4 et 5 nouveaux
- Pour une discussion plus approfondie, recueillir les commentaires et les contributions des membres du Comité du Standard

4.1 Modules 1 à 3 (1)

Module 1 Commentaires de la dernière réunion:

- **Portée du produit:**

évitant "plus que insignifiant ..." -> "... l'or sous une toute forme négociable ...«

- **Portée organisationnelle**

- producteurs de minéraux artisanaux opérant dans un seul pays
- "Membres" défini
- Rôle potentiel des raffineurs internationaux dans le champ d'application étendu clarifié

- **Chaîne d'approvisionnement interne:**

- Terme défini

- **Point d'assurance**

- Terme introduit pour plus de clarté

4.1 Modules 1 à 3 (2)

Module 1 Commentaires de la dernière réunion:

- **Rejoindre le système MES:**

Catégories d'affiliation redéfinies pour permettre une adhésion plus tôt. Nouvelles catégories:

- **Demandeur** (application M1)
- **Candidat** (jusqu'à M3 - sans annexe II, risques immédiats de désinvestissement)
- **Affilié** (jusqu'à M4: tous les risques atténués ou contrôlés de l'annexe II)

- **Rapports MES:**

- Nouveau: Prise en charge des AMP * et contenu spécifique attendu

- **Indicateurs de performance:**

- Nouveau: 3C (engagement, conformité, crédibilité) introduit

* AMP: Fabrication artisanale et à petite échelle de minéraux

4.1 Modules 1 à 3 (2)

- **Module 2 Commentaires de la dernière réunion:**
 - **Les orientations sur le cadre juridique opérationnel du MAPE ont été modifiées:**
 - Accent plus fort sur les critères qualitatifs / avis d'experts
 - Critères d'orientation simples (aucun, très peu, peu, beaucoup)
 - % des MAPEs formalisées seulement orientation complémentaire
- **Module 3 Commentaires de la dernière réunion:**
 - Exigences numérotées
 - Pour une meilleure référence croisée
- **M.3 / 2.1.8 / R.1 (crimes de guerre)**
 - Barrière d'entrée réduite: "opinions ou affirmations / (déclarations)" au lieu de "évaluation"
- **2 exigences (retour vers M1 et M2) ajoutées**
 - L'AMP doit être légitime.
 - L'AMP doit nommer une personne responsable pour le Standard.

4.1 Modules 1 à 3

Clarifications, questions ou commentaires?

4.2 Nouveau module 4 (1)

- Il aborde les risques de l'Annexe II dans lesquels le DDG de l'OCDE recommande de suspendre ou de mettre fin à l'engagement envers les fournisseurs (= AMP) après des tentatives d'atténuation infructueuses.
- Les exigences ont des critères **d'approbation**, **de progrès** et **d'échec**
Chaque exigence est satisfaite si:
 - Les critères de réussite «atténués» sont respectés, ou
 - **Le critère de progrès «progrès satisfaisant en matière d'atténuation»** démontre les progrès réalisés au cours de la période de référence précédente et contient un engagement à l'égard d'au moins une mesure d'atténuation pour la prochaine période de rapport.
 - aucun critère **de défaillance** ne s'applique
- Le statut d'affilié peut être attribué à AMP si aucun critère de défaillance n'est appliqué à une exigence (c'est-à-dire si toutes les exigences sont confirmées comme étant approuvées ou en cours).

4.2 nouveau module 4 (2)

- 11 Exigences du module 4
 - - Ils s'ajoutent aux exigences du Module 3
- Écrire des exigences similaires
- Les critères de progrès («progrès satisfaisants en matière d'atténuation») sont considérés comme des «approbations». Période non prescriptive (certaines mesures d'atténuation prennent du temps jusqu'à ce que le risque soit réellement atténué)
- Guide régulier pour les critères de progrès:
 - Le rapport MES doit
 - Décrivez les mesures prises au cours de la dernière période de déclaration, et
 - Décrivez et engagez-vous à mettre en œuvre les mesures prévues pour la prochaine période de rapport

4.2 Module 4

Clarifications, questions ou commentaires?

Questions de l'équipe des standards:

- *L'approche des «critères d'approbation, de réussite et d'échec» est-elle suffisamment alignée sur les DDG de l'OCDE?*
- *En particulier: la mise en œuvre d'un plan de gestion des risques peut-elle être considérée comme un progrès satisfaisant pour justifier le statut d'affilié?*

4.3 Nouveau module 5 (1)

- Traite **les risques élevés** non couverts par la «politique modèle de la chaîne d'approvisionnement» du DDG de l'OCDE. c'est-à-dire "Risques non inclus dans l'annexe II".
- Le statut **d'affilié** peut être maintenu tant qu'aucun nouveau risque de l'annexe II n'apparaît. Par conséquent, aucun critère de réussite / échec
- **Différent ensemble de critères:**
 - **"Contrôlé"**: Le risque a été évalué et les mesures d'atténuation pour l'amélioration ont été prises dans une mesure qui est considérée comme une bonne pratique ASM.
 - **« En progression »**: Le risque a été évalué et l'AMP met en place des mesures d'atténuation pour l'améliorer.
 - **"Non abordé"**: le risque n'a pas encore été évalué ou l'AMP n'a pas pris de mesures pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation pour l'amélioration.

4.3 nouveau Module 5 (2)

Risques non inclus dans l'annexe II traitée dans le module 5:

- Travail des enfants au-delà de l'employé "CL" (2 req.)
- Droits des femmes (2 req.)
- Discrimination (1 req.)
- Santé et sécurité (2 exigences + 1 Hg req.)
- Droits communautaires (1 req.)
- Capacité institutionnelle (1 req)
- Aires protégées (1 req.)
- Conflit avec l'agriculture (1 req)
- Conflit avec l'exploitation minière à grande échelle (1 req.)
- Ressources en eau (1 req.)
- Émissions (3 Hg req.)
- Formalisation au-delà des droits miniers (1 req.)
- Plaintes (1 req.)

Total: 19 exigences (4 exigences incluses pour répondre aux pires pratiques de Minamata)

4.3 Module 5

Clarifications, questions ou commentaires?

Questions de l'équipe du standard:

- Est-ce qu' «aucun critère n'est approuvé / désapprouvé» mais «contrôlé / progressif / non abordé» représentante la bonne approche pour les risques élevés?
- Y a-t-il des risques non inclus dans l'annexe II?
- Certains risques ne sont pas des risques élevés? (-> moyen ou bas)

Agenda

1. Remarques d'ouverture et appel
2. Compte-rendu de la réunion précédente
3. Mise à jour en cours
4. Discussion sur le projet de travail du MES
5. Amendements aux modules 1 à 3
6. Nouveau module 4
7. Nouveau module 5
- 8. Calendrier pour le développement standard et les prochaines réunions**
9. Prochaines réunions et autres affaires

5. Calendrier de développement du Standard



	Déc	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Jun
Comité standard	Les commentaires de cette réunion sont incorporés dans la "version vacances" -> Pour les commentaires des membres du Comité du Standard	Discussion des commentaires dans la "version vacances" dans le Comité du Standard et la version de la consultation publique est préparée			Passer en revue et incorporer les commentaires de la requête. Préparer la version finale		
Groupe consultatif	"Version de vacances" - Pour les commentaires des membres du groupe consultatif	Feu vert pour faire circuler la version de la consultation publique			Revoir la version finale et recommander pour son lancement officielle		
Consultation publique			Consultation publique de 60 jours <ul style="list-style-type: none"> • En ligne et par courriel • Ateliers avec les mineurs • Séminaires web • Appels 		17-19 avril Session parallèle de l'OCDE		
Avancés du Standard d'entrée sur le marché		Projet de consultation publique			Examiner et incorporer les commentaires		MES v1 pour publication

5 "Version vacances" du MES

Sur la base de la discussion d'aujourd'hui et des commentaires écrits facultatifs reçus cette semaine, la "version vacances" sera prête la semaine prochaine.

Commentaires sur le calendrier à court terme?

Question de l'équipe du standard:

Combien de temps en janvier serait-il possible pour les membres du Comité des normes d'examiner la version des Fêtes et de faire des commentaires sur les questions qui nécessitent une discussion approfondie?

(-> sujets pour devenir des sujets à l'ordre du jour des réunions de janvier)

Ordre du jour

1. Remarques d'ouverture et appel
2. Minutes de la réunion précédente
3. Mise à jour en cours
4. Discussion sur le projet de travail du MES
5. Amendements aux modules 1 à 3
6. Nouveau module 4
7. Nouveau module 5
8. Calendrier pour le développement standard et les prochaines réunions
9. Prochaines réunions et autres affaires

Merci!



RESOLVE

